

# FRAIS DE SÉJOUR QUELLE PROCÉDURE SUIVRE ?

## CAS 1: CONTRÔLE MÉDICAL - PRÉSENCE DANS LOCALITÉ DE RÉSIDENCE ET PRESENCE LOCALITÉ DE SOINS

1

### AU CONTRÔLE MÉDICAL DE TA RÉSIDENCE OBTENIR TA FEUILLE DE MISE EN ROUTE

Rends-toi au contrôle médical de ton lieu de résidence pour obtenir une feuille de mise en route avant de te déplacer dans une autre localité pour tes soins.

2

### AU CONTRÔLE MÉDICAL DE LA LOCALITÉ DE SOIN ENREGISTREMENT ET RÉCUPÉRATION DES DOCUMENTS

- Dès ton arrivée, passe au contrôle médical pour signaler ta présence.
- On apposera un cachet « Arrivée » avec la date sur ta feuille de mise en route.
- Tu recevras une fiche de transport cachetée.
- Le contrôle médical générera aussi un bon virtuel de prise en charge et te remettra un code pour aller à la clinique.
- On t'indiquera la durée de ton séjour et la date prévue de ton retour.

3

### À LA CLINIQUE CONSULTATION ET MISE À JOUR DE LA FICHE DE TRANSPORT

- Présente ta fiche de transport à la clinique. Elle sera renseignée après ta consultation ou ton soin.
- Si ton séjour doit être prolongé, ton médecin traitant l'indiquera sur la feuille de mise en route.

4

### RETOUR AU CONTRÔLE MÉDICAL DE LA LOCALITÉ DE SOIN DÉPÔT ET VALIDATION

- Dépose ta feuille de mise en route et ta fiche de transport.
- Le contrôle médical validera ton départ en y apposant un cachet « Départ » avec la date, et te remettra un reçu.
- Tu pourras alors rentrer dans ta localité de résidence.

5

### REMBOURSEMENT DE TES FRAIS DE TRANSPORT

- Le contrôle médical traitera ton dossier et transmettra les frais de transport à ton agence de résidence.
- Le paiement sera effectué dans un délai maximum de 15 jours.



27 20 25 21 00



[relationclients@cnps.ci](mailto:relationclients@cnps.ci)